

PROJET DE PARC NATUREL RÉGIONAL ASTARAC



Programme d'actions 2021 de l'Association pour
la création du Parc Naturel Régional Astarac

Livret « Eau »

Novembre 2021

NOTA BENE

L'étude de faisabilité et d'opportunité pour la création du Parc Naturel Régional Astarac a été réalisée d'avril 2019 à décembre 2020 et a donné lieu au dossier de candidature adressé officiellement à la Région Occitanie en juillet 2021 par l'Association pour la création du Parc Naturel Régional Astarac.

L'Association a souhaité mettre à profit l'année 2021 pour poursuivre la dynamique de construction partenariale du projet et engager des travaux préparatoires à la rédaction de la charte sur plusieurs thématiques à enjeux.

C'est ainsi qu'un travail a été engagé sur la thématique de l'eau, pour analyser les différentes facettes du rôle que le futur Parc Naturel Régional Astarac sera amené à jouer dans la gouvernance de l'eau, en synergie avec les autres acteurs.

Ce livret « Eau » restitue les travaux menés dans le cadre du programme d'actions 2021 de l'Association pour la création du Parc Naturel Régional Astarac, pour préciser l'orientation stratégique n°3 du projet de territoire « Porter la responsabilité de tête de bassin ».

INTRODUCTION	4
POURQUOI CE LIVRET SUR L'EAU ?	4
QUELLES ACTIONS MENÉES EN 2021 ?	4
DES ENJEUX APPROPRIÉS PAR LES ACTEURS.....	6
RAPPEL DES ÉLÉMENTS CLÉS DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ ET D'OPPORTUNITÉ	6
Extraits de l'état des lieux, réalisé dans le cadre de l'étude de faisabilité et d'opportunité	6
Des attentes vis-à-vis du futur PNR	7
LES ACTEURS DE L'EAU RÉAFFIRMENT LES ENJEUX	8
L'enjeu « quantité » est un réel sujet d'inquiétude	8
L'enjeu « qualité de l'eau », une préoccupation croissante pour la production d'eau potable	8
L'enjeu « qualité des milieux » est moins perçu au-delà des spécialistes.....	8
L'enjeu « changement climatique » accentue les enjeux précédents	8
Ces enjeux sont étroitement liés à ceux de l'agriculture... ..	9
... et impliquent plus largement l'ensemble des acteurs et habitants du territoire	9
DES ACTEURS ET ACTIONS MIEUX IDENTIFIÉS	10
DES ACTEURS MULTIPLES INTERVENANT À DIFFÉRENTES ÉCHELLES	10
L'Agence de l'eau pilote la politique de l'eau sur le bassin Adour Garonne	10
3 SAGE se superposent au périmètre du projet de PNR.....	10
Le Conseil Départemental du Gers porte une politique de gestion de l'eau sur son territoire	11
La Chambre d'Agriculture du Gers porte l'organisme unique Neste et Rivières de Gascogne	11
La CACG est un partenaire historique et central du soutien d'étiage.....	12
Les collectivités du périmètre de projet de PNR ont délégué la compétence rivière à six syndicats de rivière	12
Service public local de l'eau potable et de l'assainissement	12
TOUS CES ACTEURS MÈNENT DES ACTIONS EN RÉPONSE AUX ENJEUX IDENTIFIÉS.....	13
UNE GOUVERNANCE EN ÉVOLUTION	15
Une structuration en cours à l'échelle du bassin versant de la Garonne	15
Un possible transfert des ouvrages du système Neste à la Région Occitanie.....	15
UNE 1^{ÈRE} EXPLORATION DU RÔLE DU PNR	16
LES ACTEURS DE L'EAU RENCONTRENT DES FREINS DANS LEURS ACTIONS.....	16
UN RÔLE DU FUTUR PNR ASTARAC QUI SE DESSINE.....	16
Intervenir de façon multithématique	16
Travailler à une échelle qui fait sens.....	17
Apporter au SAGE NRG une capacité opérationnelle de portage d'actions	18
Fédérer les acteurs sur le territoire de l'Astarac	19
UNE TYPOLOGIE D'ACTIONS EN COMPLÉMENT ET EN SYNERGIE AVEC CELLES MENÉES PAR LES AUTRES ACTEURS.....	19
La sensibilisation, un préalable indispensable à une politique de l'eau volontariste	19
L'animation et la fédération des acteurs pour favoriser le passage à l'action.....	20
L'apport de connaissances pour concevoir les bonnes réponses aux enjeux de l'eau	21
L'expérimentation pour faire évoluer les pratiques	21
EN CONCLUSION : UNE RÉELLE PLUS-VALUE	24

INTRODUCTION

POURQUOI CE LIVRET SUR L'EAU ?

L'eau est au cœur du fonctionnement du territoire du projet de Parc Naturel Régional Astarac.

Les rivières de l'éventail Gascon ont sculpté les vallées et leurs affluents dessinent un réseau hydrographique très dense. Ce chevelu et la végétation qui l'accompagne, jouent un rôle essentiel dans la construction de la mosaïque paysagère et des continuités écologiques. Depuis la fin du 19ème siècle, le système Neste assure le soutien d'étiage des rivières de Gascogne. Il permet de satisfaire les besoins des milieux naturels ainsi que les usages préleveurs dans les rivières réalimentées : l'irrigation durant la période estivale, la production d'eau potable (qui est totalement dépendante des eaux de surface) et l'industrie, même si cette dernière est réduite dans le territoire.

Si la qualité de l'eau est globalement satisfaisante au regard des indicateurs de la Directive Cadre Européenne (DCE), elle l'est moins au regard des besoins d'alimentation en eau potable qui, sur ce territoire, provient en totalité des eaux de surface. Les matières en suspension dues à l'érosion des sols, génèrent des coûts de traitement importants. D'autre part la qualité des milieux est dégradée, la morphologie des cours d'eau ayant été fortement altérée au détriment de leurs fonctions naturelles. Le déficit en eau dans les principaux cours d'eau est chronique en période d'étiage et le changement climatique fragilise encore l'équilibre besoins-ressource.

Ces constats ont conduit à affirmer une ambition forte de préservation de la ressource en eau dans le projet de territoire, en lui consacrant une orientation stratégique : Porter la responsabilité de tête de bassin.

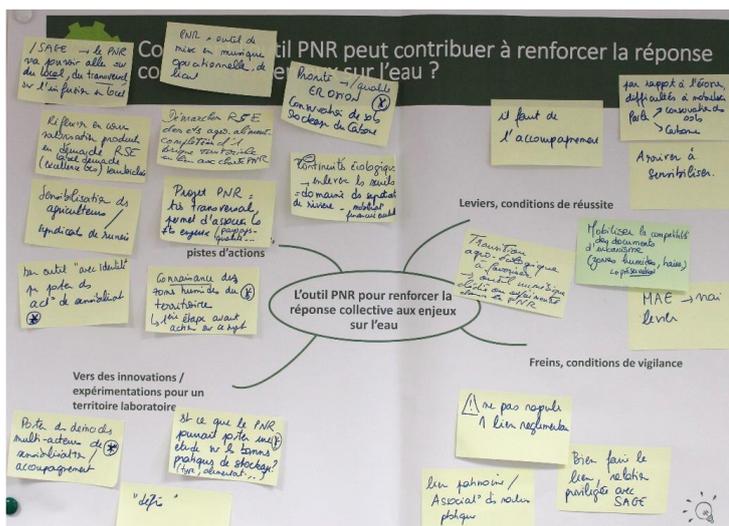
Dans un contexte où le Département du Gers porte l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Neste et Rivières de Gascogne (SAGE NRG), en lien avec 5 autres Départements et les EPCI concernés, et où Les syndicats de bassin se sont structurés pour la Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI), les membres de l'association de préfiguration du PNR Astarac ont souhaité engager une réflexion sur le rôle du futur PNR dans la réalisation de cette ambition et sur sa place dans la gouvernance de l'eau.

QUELLES ACTIONS MENÉES EN 2021 ?

Ces travaux se sont appuyés sur une recherche documentaire et sur plusieurs rencontres et réunions de travail :

- ▷ Un groupe de travail (5 juillet 2021) avec les représentants techniques des acteurs de l'eau (Département du Gers, Agence de l'eau Adour Garonne, Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) Neste et Rivières de Gascogne - Chambre d'Agriculture, Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), Syndicats de rivière, Syndicats d'eau potable et d'assainissement).

Après un temps de partage des enjeux et de repérage des actions déjà en place ou en projet pour y répondre, un travail collectif visait à répondre à la question « Comment l'outil PNR peut-il contribuer à renforcer la réponse collective aux enjeux sur la ressource en eau à l'échelle de l'Astarac ? »



- ▷ Une réunion technique (3 août 2021) avec le service du département en charge de l'élaboration du SAGE NRG et l'Institution Adour, EPTB concerné par une partie du périmètre du projet de PNR et qui porte le SAGE Adour, avec l'objectif de préciser l'articulation SAGE-PNR.
- ▷ Une réunion de la Commission Eau (6 septembre 2021) pour approfondir le rôle et la place du futur PNR dans la gouvernance de l'eau, en articulation avec les autres acteurs. Partant des propositions du groupe de travail, il s'agissait de préciser les différentes facettes du rôle du PNR.

DES ENJEUX APPROPRIÉS PAR LES ACTEURS

RAPPEL DES ÉLÉMENTS CLÉS DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ ET D'OPPORTUNITÉ

En préalable aux réflexions du groupe de travail des acteurs de l'eau, les éléments clés suivants de l'état des lieux relatifs à l'eau ont été rappelés.

Extraits de l'état des lieux, réalisé dans le cadre de l'étude de faisabilité et d'opportunité

Atouts	Fragilités et menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Un réseau hydrographique très dense - Un système de réalimentation des rivières à partir du canal de la Neste et de l'eau stockée dans les barrages du massif pyrénéen et en tête de bassin - L'émergence d'une démarche de SAGE portée par le Conseil Départemental du Gers avec les 5 autres départements concernés (65, 31, 47, 82, 40) et les EPCI - Les cours d'eau et retenues collinaires constituent des réserves de biodiversité et sont supports de nombreuses activités et usages - Un territoire stratégique pour la qualité et la quantité, situé en amont des bassins versants des rivières gasconnes 	<ul style="list-style-type: none"> - Une très forte dépendance aux stocks de haute montagne et de fortes interrogations sur la disponibilité de ces ressources dans les années à venir (renouvellement concessions 48 Mm3 et débit naturel de la Neste) - Un réseau très fortement modifié, qui ne recharge plus les zones humides - Des rivières principales contraintes dans leur lit par le système d'endiguement latéral - Des étiages de plus en plus sévères et une tension croissante sur les usages préleveurs (eau potable, irrigation, industrie) et non préleveurs (environnement, biodiversité, tourisme, pêche ...) - L'érosion des sols agricoles et ses conséquences sur la turbidité, la qualité de l'eau et sur la quantité (réserve utile des sols)

Enjeux relatifs à l'eau

- Le respect des débits toute l'année pour la faune, la flore, les usages économiques et ceux de la population, dans un contexte de tension sur la disponibilité de la ressource lié à la modification du régime hydrologique du massif pyrénéen et de besoins toujours plus importants de la métropole toulousaine
- Le partage et la sécurisation des usages et notamment celui de l'eau potable dans les zones avals des bassins versants
- La préservation des zones humides et des sols pour la qualité et la quantité de l'eau
- La restauration de cours d'eau et d'un petit chevelu plus fonctionnels (continuité écologique, amélioration de la ripisylve, lutte contre l'érosion), des zones humides et de leurs capacités de stockage
- L'atteinte des objectifs qualité des masses d'eau
- L'adaptation au changement climatique

Des attentes vis-à-vis du futur PNR

- ▷ De par sa situation en tête de bassin, jouer un rôle opérationnel fort de mise en œuvre des orientations du SAGE, par le déploiement d'actions opérationnelles tant sur la qualité de l'eau que sur l'aspect quantitatif
- ▷ Soutenir et amplifier l'innovation en matière de pratiques agricoles, pour renforcer les capacités des sols et des milieux à retenir l'eau, également pour réduire l'érosion, dans ce contexte pédoclimatique naturel défavorable
- ▷ Préserver et développer les zones humides et les cours d'eau non réalimentés (petit chevelu)



LES ACTEURS DE L'EAU RÉAFFIRMENT LES ENJEUX

Les acteurs de l'eau présents au groupe de travail du 5 juillet ont été invités à débattre sur ces enjeux.

L'enjeu « quantité » est un réel sujet d'inquiétude

Bien que les échanges n'aient pas eu pour objet de hiérarchiser les enjeux, la disponibilité de la ressource en eau est apparue comme un enjeu primordial pour ce territoire qui bénéficie de la réalimentation du système Neste. Il a été souligné qu'avec des ressources provenant en majorité de la fonte du manteau neigeux, ce système n'était pas du tout sécurisé. Toutes les études réalisées sur les Pyrénées montrent en effet une tendance à la réduction de la hauteur moyenne de neige comme de la durée d'enneigement.

L'enjeu « qualité de l'eau », une préoccupation croissante pour la production d'eau potable

En termes de qualité de l'eau pour la production d'eau potable, l'étude d'opportunité a mis en avant la présence de matières en suspension résultant de l'érosion des sols. En plus de cette turbidité, qui augmente le coût de traitement de l'eau potable, les syndicats qui en ont la charge, constatent l'augmentation des non-conformités avec la présence plus fréquente de molécules d'herbicides et une grande fluctuation des valeurs d'aluminium dans l'eau brute. D'autre part, la baisse des débits s'accompagne d'une augmentation des concentrations.

Les syndicats alertent également sur les difficultés croissantes pour atteindre les normes de qualité fixées par la nouvelle directive européenne « Eau potable » adoptée le 15 décembre 2020. Elle prévoit la publication d'une première liste de vigilance début 2022, qui précisera les « substances ou composés qui constituent un sujet de préoccupation sanitaire pour les citoyens ou les milieux scientifiques » ; sont notamment concernés les micro-plastiques.

L'enjeu « qualité des milieux » est moins perçu au-delà des spécialistes

Si tous s'accordent sur la réalité de l'enjeu de bon fonctionnement des milieux aquatiques, il apparaît parfois comme celui « qu'il ne faut pas oublier ». Les syndicats de rivière ont souligné que « l'approche « milieux naturels » reste mal appréhendée par les élus comme par les riverains » comparée aux questions de quantité et de qualité de l'eau. Cette prise de conscience moindre est un frein à leur action.

La bonne fonctionnalité des cours d'eau est pourtant essentielle dans le maintien des continuités écologiques.

L'enjeu « changement climatique » accentue les enjeux précédents

Tous les acteurs s'accordent sur le fait que le changement climatique va accentuer les problèmes à la fois quantitatifs et qualitatifs.

Le changement climatique aura un impact sur la gestion des étiages, qui seront à la fois plus précoces, plus intenses et sur une durée plus longue, alors qu'on observe déjà une tendance à la baisse de la ressource Neste. Dans ce contexte, l'enjeu d'approvisionnement en eau des rivières de Gascogne crée une vulnérabilité socio-économique (irrigation, eau potable, autres) et est identifié comme l'un des enjeux majeurs du SAGE NRG.

Il aura également un impact sur la qualité de l'eau, la baisse des débits s'accompagnant d'une augmentation de la concentration des substances, constat que les services d'eau potable font déjà.

Ces enjeux sont étroitement liés à ceux de l'agriculture...

Dans le groupe de travail avec les acteurs de l'eau, comme au cours de la Commission Eau du 6 septembre 2021, les acteurs présents ont de façon récurrente souligné le rôle important que devra jouer l'agriculture dans la réponse aux enjeux de l'eau.

L'irrigation représente en effet près de 90% des usages préleveurs et répondre à l'enjeu « quantité » implique une évolution des systèmes culturels vers des productions moins consommatrices d'eau, des pratiques permettant d'augmenter la rétention de l'eau dans les sols (couverts végétaux, agroforesterie, ...) et des modes d'irrigation plus économes.

La réduction des intrants, la conservation des sols et la lutte contre l'érosion ont été évoquées dans les réponses à l'enjeu « qualité ». L'agriculture a aussi un rôle à jouer au regard de l'enjeu « qualité des milieux », notamment par le maintien de l'élevage et la conservation des prairies humides.

... et impliquent plus largement l'ensemble des acteurs et habitants du territoire

Les usages de l'eau sont multiples et chacun, collectivité ou citoyen, a une responsabilité dans la réponse à apporter aux enjeux.

Selon les acteurs présents aux groupes de travail, ces enjeux sont encore insuffisamment perçus par les élus et les habitants. Les syndicats de rivières se heurtent parfois à des oppositions dans leurs actions de renaturation ou de rétablissement de la continuité par l'effacement de seuils. En termes d'assainissement, même si des progrès significatifs ont été effectués ces dernières années en matière d'assainissement collectif et non collectif, il reste des points d'amélioration. Selon les acteurs, la prise de conscience de la rareté de la ressource et de la nécessité de l'économiser n'est pas générale.

Si les « techniciens de l'eau » partagent les enjeux, un gros travail d'information-sensibilisation devra être fait pour que tous, élus, acteurs socio-économiques et citoyens, se mobilisent pour porter l'ambition du projet de territoire.

DES ACTEURS ET ACTIONS MIEUX IDENTIFIÉS

DES ACTEURS MULTIPLES INTERVENANT À DIFFÉRENTES ÉCHELLES

En Astarac comme dans tous les territoires, les acteurs impliqués dans le grand cycle et le petit cycle de l'eau sont très diversifiés.

L'Agence de l'eau pilote la politique de l'eau sur le bassin Adour Garonne

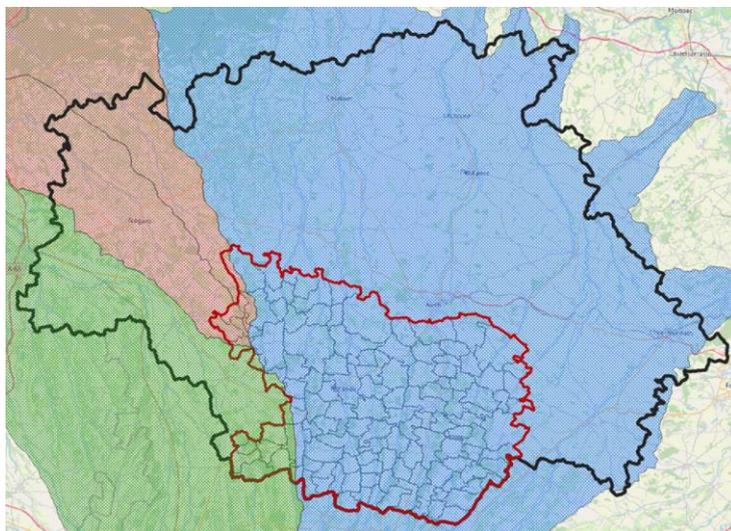
L'Agence de l'eau Adour Garonne pilote l'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) pour la période 2022-2027, qui a pour objectif l'atteinte du « bon état des eaux » sur le bassin. Son programme de mesures (PDM), identifie les actions opérationnelles à réaliser localement. La charte du PNR Astarac devra être cohérente avec le SDAGE.

Pour encourager la mise en œuvre des projets qui s'inscrivent dans ses priorités, l'Agence de l'eau attribue des aides financières aux maîtres d'ouvrage et acteurs de l'eau (collectivités, entreprises, agriculteurs, associations, particuliers) via son programme d'intervention (actuellement le 11^{ème} programme sur la période 2019-2024). Les projets aidés peuvent être des études, des travaux ou de l'animation.

3 SAGE se superposent au périmètre du projet de PNR

Déclinaison du SDAGE à une échelle plus locale, le SAGE vise à concilier la satisfaction et le développement des différents usages de l'eau et la protection des milieux aquatiques, en tenant compte des spécificités de son bassin versant hydrographique.

La quasi-totalité du périmètre du projet de PNR Astarac est incluse dans le projet de SAGE Neste et Rivières de Gascogne, quelques communes sur ses marges se trouvant dans 2 autres SAGE.



Superposition du périmètre de projet du PNR et des SAGE

Nom du SAGE	Étape	Date de l'arrêté préfectoral	Structure porteuse	Nb communes du projet de PNR concernées
SAGE NRG	Élaboration	Arrêté de création de la CLE : 16/02/2021	Conseil Départemental du Gers	115 (93%)
SAGE Adour-amont	Mise en œuvre	19 mars 2015	Institution Adour	10
SAGE Midouze	Mise en œuvre	29 janvier 2013	Institution Adour	7

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE NRG est créée et la phase d'état des lieux est en cours de lancement. Son écriture se fera donc en parallèle de celle de la charte du futur PNR Astarac.

Le Conseil Départemental du Gers porte une politique de gestion de l'eau sur son territoire

Depuis plus de 20 ans, le Département porte une politique de gestion de l'eau sur le territoire gersois.

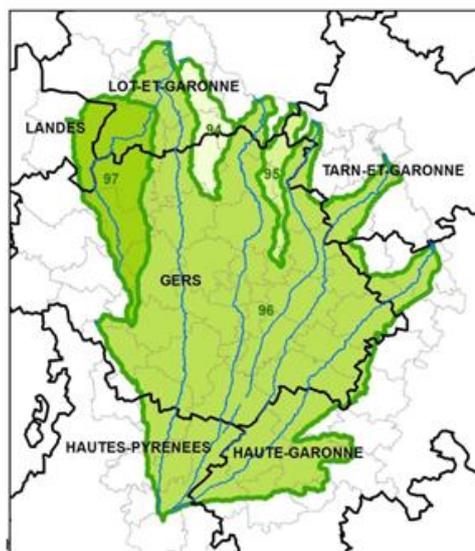
- ▷ En proposant une ingénierie territoriale aux communes et EPCI dans l'exercice de leurs compétences en termes d'assainissement collectif et de protection des milieux aquatiques. Sur ces deux volets, le Département s'est doté respectivement d'un Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration (SATESE) et d'une Cellule d'Animation Territoriale de l'Espace Rivière (CATER).
- ▷ En apportant une aide financière aux travaux réalisés par les collectivités dans les domaines de l'eau potable, l'assainissement, et les milieux aquatiques.
- ▷ En portant la maîtrise d'ouvrage directe de 5 réservoirs pour le soutien d'étiage du système Neste.
- ▷ En affirmant sa place dans la gouvernance de l'eau comme structure porteuse de l'élaboration du SAGE Neste et Rivières de Gascogne.

La Chambre d'Agriculture du Gers porte l'organisme unique Neste et Rivières de Gascogne

Désignée Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC), la Chambre d'Agriculture du Gers a en charge la gestion et la répartition des volumes d'eau prélevés à usage agricole sur le bassin Neste et Rivières de Gascogne.

Son territoire est découpé en quatre périmètres élémentaires ; à chacun d'eux est attribué un volume d'eau par ressource que l'Organisme Unique doit répartir entre tous les irrigants.

*Périmètre de l'OUGC Neste
Rivières de Gascogne*

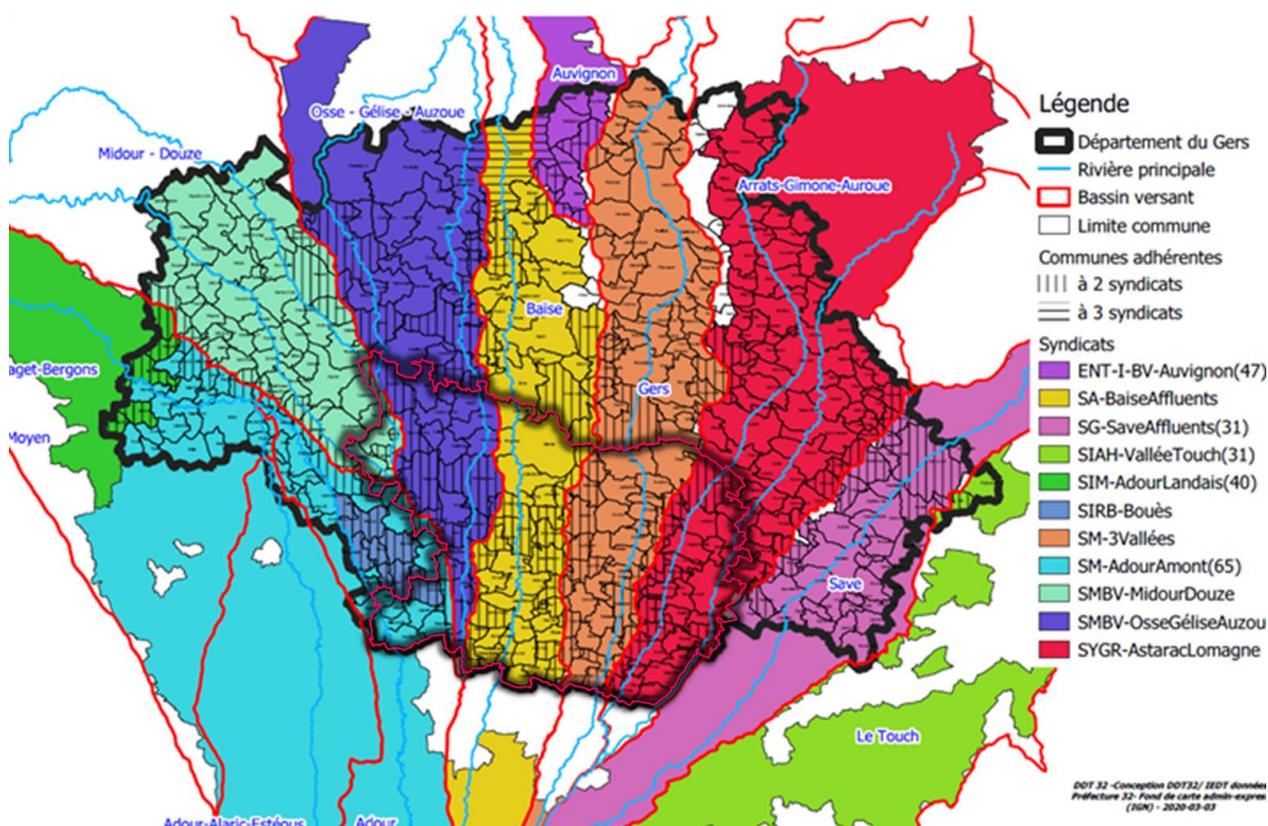


La CACG est un partenaire historique et central du soutien d'étiage

Depuis 1990, le système Neste est géré par la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne (CACG) dans le cadre d'une concession d'État. À ce titre la CACG veille à la maintenance des installations et assure la gestion hydraulique opérationnelle au quotidien. Il s'agit notamment, par une gestion fine, d'optimiser les lâchers en libérant la ressource au plus juste en fonction des besoins des cours d'eau et d'assurer un partage équitable de l'eau entre tous les usages : préservation de la biodiversité dans les rivières, approvisionnement en eau des stations d'eau potable, irrigation des cultures.

Les collectivités du périmètre de projet de PNR ont délégué la compétence rivière à six syndicats de rivière

Six syndicats de rivière couvrent la totalité du périmètre du projet de PNR. Ces structures mettent en place les actions nécessaires à la gestion équilibrée des milieux aquatiques sur leur bassin versant : restauration des milieux, travaux d'entretien dans le cadre d'opérations groupées, animation de la politique locale sur ce thème, ...

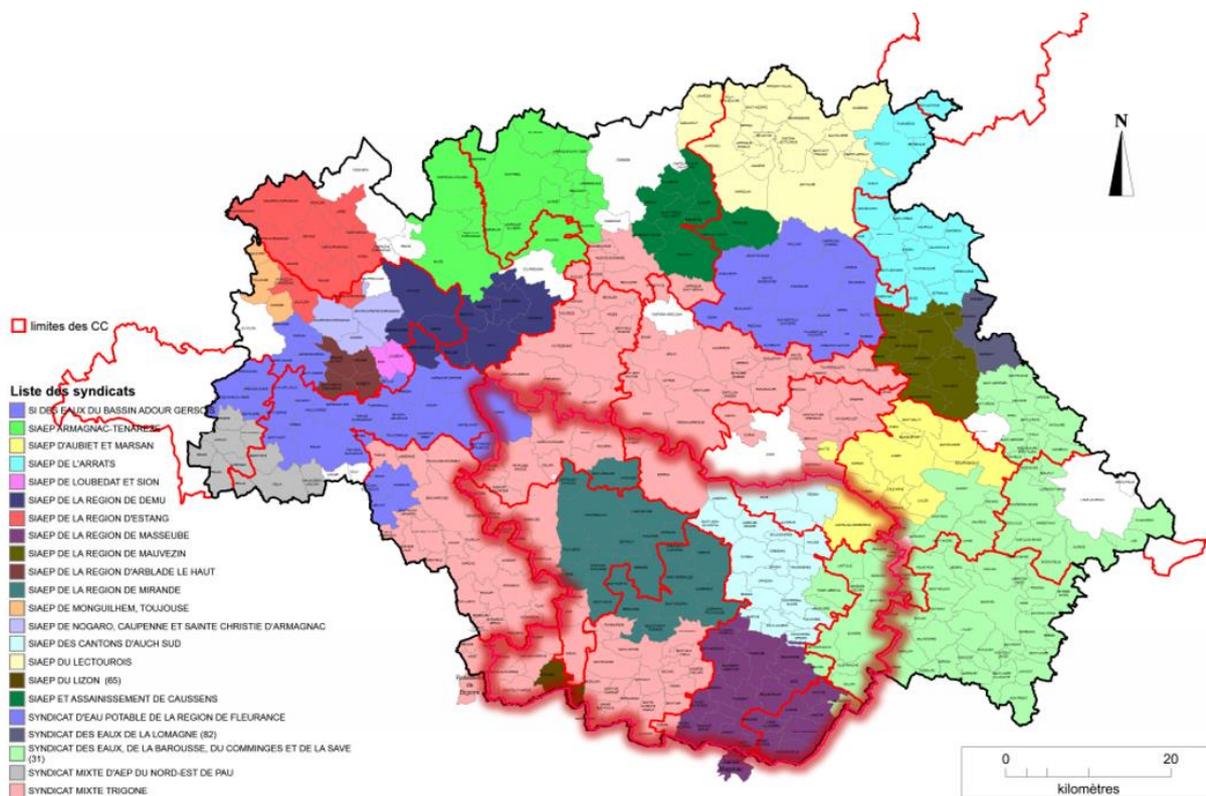


Collectivités gestionnaires de bassins versants - GEMAPI

Service public local de l'eau potable et de l'assainissement

De la responsabilité de la commune ou de l'intercommunalité, les services d'eau et d'assainissement couvrent la distribution d'eau potable aux abonnés du service d'eau, ainsi que la collecte et l'épuration des eaux usées.

Au niveau de la production d'eau potable, 8 syndicats interviennent sur le territoire de projet, dont 4 ont une zone d'intervention plus importante : Trigone, SIAEP Auch Sud, SIDEAU Masseube, SIDEAU Mirande. À noter que Trigone assure la production d'eau potable pour le compte de syndicats intercommunaux qui ensuite en assurent la distribution.



Organisation de la production d'eau potable

Concernant le service public de l'assainissement non collectif (SPANC), le Syndicat Mixte des 3 Vallées assure l'exercice de cette compétence sur la plus grande partie du territoire du projet.

Au niveau de l'assainissement collectif, les stations d'épuration sont gérées pour la plupart en régie, dont les plus grosses unités sont situées à Mirande, Masseube ou Villecomtal sur Arros.

TOUS CES ACTEURS MÈNENT DES ACTIONS EN RÉPONSE AUX ENJEUX IDENTIFIÉS

Un rapide panorama des actions menées par les acteurs présents a été établi au cours de la réunion du groupe de travail du 5 juillet. Sans être exhaustif, le tableau suivant montre que chacun, dans le périmètre de ses compétences et de son territoire d'intervention, mène des actions qui répondent aux enjeux de l'eau.

ACTIONS MENÉES SUR LE TERRITOIRE DU PROJET DE PNR ASTARAC AU REGARD DES ENJEUX

	Quantité	Qualité de l'eau	Qualité des milieux
Agence de l'eau Adour Garonne		<ul style="list-style-type: none"> - Financement d'un projet filière-foin (BV Save, Gimone, Arrats) - Expérimentation de paiements pour services environnementaux (PSE) 	Financement : <ul style="list-style-type: none"> - d'action de préservation des milieux - de la CATZH du Gers (Cellule d'Assistance Technique Zones Humides)

	Quantité	Qualité de l'eau	Qualité des milieux
SAGE Adour amont	- Bilan besoins-ressources - Cadrage réglementaire de la création de retenues	- Transposition du SAGE dans les documents d'urbanisme pour préserver les haies - Sensibilisation sur l'érosion - Carte des zones sensibles à l'érosion	
CD32	- Gestion d'ouvrages hydrauliques	- Apport d'ingénierie (CATER, SATESE) - Apport d'aides financières aux maîtres d'ouvrage (eau potable, assainissement, rivières) - Édition d'un livret sur la qualité de l'eau - La surveillance de la qualité des eaux et des milieux aquatiques via le RDSEMA (8 stations présentes sur le territoire du projet de PNR) - Structure porteuse de la CLE NRG	
OUGC	- Sensibilisation - Accompagnement à la mise en œuvre de bonnes pratiques d'irrigation	- Accompagnement à la mise en œuvre de bonnes pratiques de conservation des sols	
Syndicats de rivière, syndicats assainissement collectif et non collectif		- Amélioration du parc ANC - Encadrement des installations neuves	- Entretien des cours d'eau - Opérations de renaturation, d'amélioration du lit, de restauration de la continuité, de reconquête de la ripisylve - Sensibilisation aux zones humides
Syndicats Eau potable	- Campagne de renouvellement des réseaux (réduction des fuites)		

Les participants à la Commission Eau du 6 septembre 2021 ont cité d'autres acteurs qui interviennent également, pour certains de façon plus ponctuelle, sur les questions relatives à l'eau :

- ▷ La **fédération de pêche** qui réalise notamment des suivis des populations piscicoles, permettant d'établir des diagnostics des fonctionnalités des milieux aquatiques. Elle réalise également des suivis thermiques, la température de l'eau conditionnant la composition des écosystèmes aquatiques.
- ▷ La Cellule d'Assistance Technique aux Zones Humides du Gers (**CATZH32**) portée par l'ADASEA, qui assure des missions d'animation territoriale et de conseil technique à la gestion des zones humides. Elle est soutenue financièrement par l'Agence de l'Eau Adour Garonne depuis 2003.
- ▷ Le **CPIE Pays Gersois** qui dans ses classes vertes et programmes d'éducation à l'environnement sensibilise aux enjeux de l'eau.
- ▷ Le **CETA AGRO D'OC** qui mène des projets pilotes visant notamment à augmenter la capacité de rétention des sols.
- ▷ Les **fermes pilotes** du programme AGR'EAU, l'**INRAE** ...

Enfin le rôle des **habitants** eux-mêmes a été mentionné dans ces réunions de travail. On observe en effet une réduction très significative de la consommation d'eau potable par les abonnés du réseau, résultant de pratiques d'économie et en particulier la récupération de l'eau de pluie pour l'arrosage des jardins.

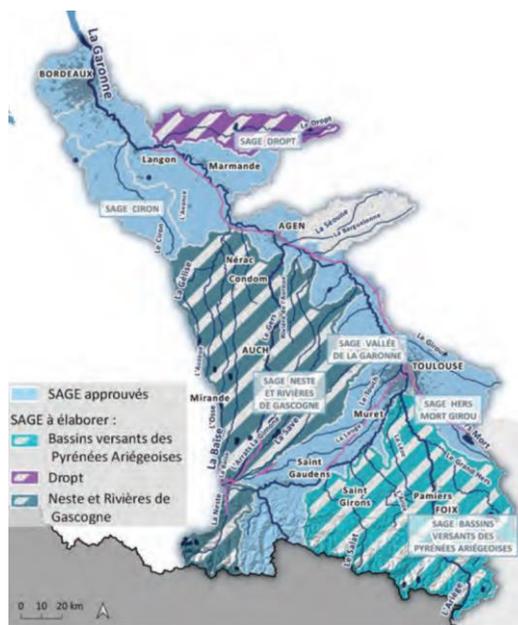
UNE GOUVERNANCE EN ÉVOLUTION

Une structuration en cours à l'échelle du bassin versant de la Garonne

La première orientation du projet de SDAGE 2022-2027 du Bassin Adour-Garonne s'intitule « Créer les conditions de gouvernance favorables au bon état ». Cette orientation vise à une gouvernance de la politique de l'eau plus transparente, plus cohérente et à une échelle plus opérationnelle. Ses modalités d'action prévoient notamment d'adapter la gouvernance de l'eau à la bonne échelle, du SAGE jusqu'à l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB).

Si le département du Gers porte l'élaboration du SAGE NRG, il n'existe pas à ce stade d'EPTB à cette échelle pour sa mise en œuvre. Le SDAGE 2016-2021 orientait en effet les acteurs vers l'émergence d'un EPTB à une échelle beaucoup plus large, celle du sous-bassin Garonne-Ariège-Rivières de Gascogne, avec l'objectif de renforcer les liens entre les gestionnaires des 8 bassins versants concernés, et d'assurer une couverture continue de la gestion de l'eau par les SAGE, en cohérence avec les SAGE voisins.

Préfiguration de cet EPTB, l'Association pour la gestion quantitative de la ressource en eau des bassins Garonne, Ariège, Neste - Rivières de Gascogne et Estuaire a été créée le 13 juillet 2021. Le territoire concerné est le périmètre de la Commission Territoriale Garonne de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Le département de la Haute-Garonne est chargé de son animation.



Statuts de l'association pour la gestion quantitative de la ressource en eau des bassins Garonne, Ariège, Neste - Rivières de Gascogne et Estuaire

ARTICLE 2 - OBJET

L'association a pour objet de coordonner la gestion quantitative du grand cycle de l'eau des bassins versants de la Garonne, de l'Ariège, de la Neste - rivières de Gascogne et de l'estuaire, en tenant compte des enjeux qualitatifs.

L'association est une instance politique qui vise à créer un collectif de travail :

- basé sur le respect de chacun de ses membres,
- qui établit les bases d'une confiance mutuelle, notamment entre l'amont et l'aval et entre l'aval et l'amont,
- et dont l'objectif est de faire émerger des consensus en matière de gestion quantitative de la ressource en eau sur le bassin.

Un possible transfert des ouvrages du système Neste à la Région Occitanie

Le transfert à la Région Occitanie des ouvrages du système Neste, propriétés de l'État et gérés par la CACG, est aujourd'hui à l'étude. Le Plan d'intervention régional sur l'eau de la Région Occitanie identifie 21 actions prioritaires de gestion de l'eau, dont l'action 5 : « Étudier la demande de l'État d'un transfert de la concession hydraulique d'État Neste ».

Sur sa partie Est (ex-Languedoc-Roussillon), la Région Occitanie est déjà propriétaire du Réseau Hydraulique Régional, qui mobilise pour l'essentiel des ressources en eaux superficielles renouvelables, issues du Rhône ou de réservoirs de stockages. BRL, équivalent Languedocien de la CACG, qui a conçu et réalisé ce réseau, le gère dans le cadre d'une concession.

UNE 1^{ÈRE} EXPLORATION DU RÔLE DU PNR

LES ACTEURS DE L'EAU RENCONTRENT DES FREINS DANS LEURS ACTIONS

Les acteurs de l'eau rencontrent des freins de différentes natures dans la mise en œuvre de leurs actions. Ils sont liés à plusieurs facteurs, en particulier :

- ▷ leur périmètre d'intervention respectif (domaine de compétences, échelle d'intervention) qui limite leur capacité d'action ;
- ▷ le manque de mise en réseau de ces acteurs pour collaborer efficacement ;
- ▷ l'insuffisante appropriation des enjeux de l'eau par les élus, les acteurs socio-économiques et les habitants.

Ces constats ont permis de préciser le rôle du futur PNR en complémentarité et en partenariat avec les acteurs de l'eau du territoire et le type d'actions qu'il devra mener pour contribuer à une réponse efficace aux enjeux de l'eau en Astarac.

UN RÔLE DU FUTUR PNR ASTARAC QUI SE DESSINE

À l'occasion du groupe de travail, les acteurs ont été invités à répondre à la question « Comment l'outil PNR peut-il contribuer à renforcer la réponse collective aux enjeux sur la ressource en eau à l'échelle de l'Astarac ? ». Leurs réponses précisent le rôle du PNR et sa plus-value par rapport au fonctionnement existant.

Intervenir de façon multithématique

Si les enjeux de l'eau sont tous liés entre eux et indissociables de ceux de l'agriculture, les acteurs de l'eau ont chacun un domaine de compétences bien délimité et ne sont pas toujours légitimes ou outillés pour intervenir au-delà.

Par exemple, si l'Agence de l'eau encourage la mutation vers des systèmes agricoles plus économes en eau et plus respectueux des milieux à travers différents dispositifs (soutien au programme Agr'eau, Paiements pour services environnementaux (PSE), etc.), elle n'a pas vocation à traiter les enjeux du monde agricole.

De la même façon si la Chambre d'Agriculture, qui de plus est OUGC NRG, est impliquée dans la gestion quantitative de l'eau, elle n'a pas pour objet de s'adresser aux usagers de l'eau, autres que ceux du monde agricole.

Le même constat peut être fait d'un lien fort entre les domaines de l'eau et de l'urbanisme et les acteurs présents aux groupes de travail, ont souligné l'importance d'intégrer les enjeux de l'eau dans les documents d'urbanisme.

Le futur PNR Astarac aura cette capacité et légitimité à intervenir de façon multithématique, qui manque aujourd'hui sur le territoire pour porter des actions transversales.

Travailler à une échelle qui fait sens

Les acteurs de l'eau interviennent tous sur un périmètre géographique délimité, selon une logique propre à la nature de leur activité. Par exemple, la carte présentée au chapitre précédent montre l'organisation par vallée des syndicats de rivière. Cette organisation limite leur capacité respective à intervenir à l'échelle de l'Astarac.

Les travaux menés ont pourtant montré que cette échelle est particulièrement pertinente pour mettre en œuvre une politique locale de l'eau.

L'IDENTITÉ DU PNR ASTARAC EST UN LEVIER POUR L'ACTION

Au cours des ateliers, l'attachement des acteurs et habitants au territoire Astarac, la « fierté » associée au label PNR ont été mentionnés comme des leviers importants pour sensibiliser aux enjeux de l'eau, mobiliser largement et lever les freins à la mise en œuvre des actions.

" Le PNR a un rôle à jouer autour d'une identité, faisant partie du même territoire et étant fiers de l'être."



PAROLE
D'ACTEUR

Pour les acteurs, la coopération « pour le territoire Astarac » vient renforcer et faciliter les coopérations techniques.

LA SITUATION GÉOGRAPHIQUE DE L'ASTARAC EST STRATÉGIQUE EN TERMES DE GESTION DE L'EAU

S'appuyant sur une configuration physique originale, le système Neste, qui relie entre eux le bassin versant de la Neste d'une part, et les 7 bassins des rivières de Gascogne d'autre part, constitue un ensemble hydraulique intégré, sur lequel a pris appui le périmètre du SAGE NRG.

Situé à la fois en tête de bassin des rivières Gasconnes et à l'interface avec le bassin versant de la Neste, l'Astarac joue un rôle majeur dans le fonctionnement de ce système.

Le système hydraulique Neste - Rivières de Gascogne - Projet de SAGE NESTE ET RIVIÈRES DE GASCOGNE, PHASE PRÉLIMINAIRE - DOSSIER DE CONSULTATION POUR LA DÉFINITION DU PÉRIMÈTRE



Si ce système est resté jusqu'à présent centré sur la question de la gestion collective et quantitative de la ressource en eau, les travaux préliminaires du SDAGE NRG prévoient d'élargir l'approche territorialisée à tous les domaines de la gestion de l'eau.

En 2019, il est nécessaire d'élargir l'approche territorialisée à tous les domaines de la gestion de l'eau : la gestion quantitative reste une donnée d'entrée déterminante, mais elle doit être rééquilibrée au regard des objectifs définis sur la qualité de l'eau, la fonctionnalité des cours d'eau et des milieux naturellement humides, la gestion des risques et de l'approvisionnement en eau potable en lien avec l'aménagement durable du territoire, ... Les objectifs quantitatifs définis doivent pouvoir montrer de quelle façon ils intègrent les autres objectifs environnementaux, qu'ils soient liés à l'application de la Directive Cadre sur l'eau (objectifs de « bon état DCE ») ou qu'ils répondent aux attentes socio-économiques locales.

Les perspectives pour le SAGE (extrait) - Projet de SAGE NESTE ET RIVIÈRES DE GASCOGNE, PHASE PRÉLIMINAIRE - DOSSIER DE CONSULTATION POUR LA DÉFINITION DU PÉRIMÈTRE

Le PNR Astarac apportera un outil de gouvernance de la tête de bassin, qui joue un rôle essentiel dans le fonctionnement global de ce système.

Apporter au SAGE NRG une capacité opérationnelle de portage d'actions

Comme précisé ci-dessus, il n'existe pas d'EPTB pour la mise en œuvre du SAGE Neste et Rivières de Gascogne. L'orientation donnée par le SDAGE du futur EPTB est à une échelle beaucoup plus vaste du bassin de la Garonne et pourrait éloigner la CLE du SAGE NRG des lieux de décision et de l'opérationnalité du territoire. Les élus du territoire devront décider de la gouvernance la plus adaptée à partir de 2022. Ce contexte renforce la nécessité de disposer d'une ingénierie locale pour la mise en œuvre opérationnelle des orientations du SAGE NRG.

Par sa situation en tête de bassin et son périmètre d'intervention à l'échelle de l'Astarac, le futur PNR apparaît à la fois légitime et pertinent pour porter ces actions sur son territoire. D'autre part, il veillera à l'intégration des enjeux du SAGE NRG dans les documents d'urbanisme, pour assurer leur prise en compte le plus en amont possible dans la réalisation des aménagements.

Il assurera également la cohérence des documents d'urbanisme avec les orientations du SAGE Adour-amont et du SAGE Midouze pour les communes de son territoire situées dans leur périmètre respectif.

Fédérer les acteurs sur le territoire de l'Astarac

Les rencontres avec les acteurs de l'eau ont fait ressortir un enjeu de coordination important pour optimiser les interventions des nombreuses structures compétentes dans ce domaine : collectivités locales, services de l'État, opérateurs de l'eau potable et de l'assainissement, syndicats de rivière, CACG, profession agricole, autres usagers de l'eau et des rivières, acteurs associatifs, ...

Aucune structure n'a aujourd'hui vocation à assurer une cohérence d'ensemble de leur action et à évaluer leur efficacité globale au regard des enjeux de l'eau.

En organisant les coopérations territoriales « horizontales » (entre structures intervenant sur des périmètres voisins), comme « verticales » (entre échelons territoriaux), le futur PNR apportera à l'Astarac la capacité de porter des actions conçues de façon plus globale et plus cohérente. Les acteurs et élus du territoire pourront ainsi s'organiser pour mobiliser tous les moyens d'agir et renforcer l'efficacité de l'action publique dans ce domaine.

Le PNR sera également un lieu d'échange de pratiques entre les structures de même type présentes sur le territoire, par exemple les six syndicats de rivière ou les différents services de l'eau potable.

UNE TYPOLOGIE D' ACTIONS EN COMPLÉMENT ET EN SYNERGIE AVEC CELLES MENÉES PAR LES AUTRES ACTEURS

Au-delà du rôle du PNR, les réflexions relatives à la gouvernance de l'eau ont permis de préciser les actions attendues.

La sensibilisation, un préalable indispensable à une politique de l'eau volontariste

Les participants aux réunions de travail ont souligné de façon récurrente que la mise en œuvre localement d'une politique de l'eau ambitieuse et à la hauteur de l'enjeu du changement climatique nécessite un portage politique fort et l'adhésion de l'ensemble des acteurs et des habitants. Selon les acteurs de l'eau, ces conditions ne sont pas totalement réunies. Un syndicat de rivière a par exemple mentionné ses difficultés à faire adhérer les riverains aux projets de suppression des seuils pour le rétablissement de la continuité ; un syndicat d'eau potable constate pour sa part qu'il n'y a « pas de sentiment de rareté de la ressource » pour les habitants, plusieurs élus enfin, jugent qu'ils ne sont pas préparés à traiter ces sujets.

" Le PNR a un rôle à jouer sur la sensibilisation de l'ensemble de la population, de façon conjointe, c'est-à-dire pas d'un côté les artisans, de l'autre les agriculteurs, et de l'autre côté la population. Il faut que ce soit ensemble ; autour d'une identité, faisant partie du même territoire et étant fier de l'être, et aussi pour les sensibiliser à interdépendance, notamment entre l'agriculture et l'eau, et les agriculteurs et ceux qui ne le sont pas. L'interdépendance des gens et des sujets. Le tout en visant un territoire équilibré, au sens moral et physique. Que le territoire soit réfléchi globalement et pas de façon sectorielle, une réflexion sectorielle multiple ne donne pas une approche globale. "



Le futur PNR apportera de nouvelles capacités pour une information et sensibilisation massive aux enjeux de l'eau sur le territoire. Les participants aux réunions de travail ont fait les propositions suivantes :

▷ S'appuyer sur l'identité Astarac et le sentiment d'appartenance	Exemples d'actions proposés	- Jouer sur l'identité, incarnation locale et sur le territoire
▷ S'adresser à toutes les cibles en tenant compte de tous les usages de l'eau		- Sensibiliser sur l'interdépendance de de l'eau pour tous (tous = pas qu'agricole, alimentation, eau potable, loisirs) - Sensibiliser sur l'imbrication des enjeux (eau, agriculture, économie, social...) - Sensibiliser les habitants à la rareté de la ressource, leur fournir des réservoirs d'eau de pluie
▷ Apporter des clés de compréhension		- Expliquer le système Neste - Comprendre les usages de l'eau - Sensibiliser sur la responsabilité de tête de bassin (ex/secteur plaine maïs à l'amont > responsabilité) - Sensibiliser sur les problèmes d'érosion des sols et leurs conséquences sur l'eau (parler de conservation des sols / stockage carbone) - Sensibiliser les habitants sur les pollutions domestiques, le fonctionnement et le coût du traitement de l'eau
▷ Trouver les bons leviers pour intégrer et accompagner le monde agricole		- Intégrer les agriculteurs/ ne pas les pointer du doigt - Sensibiliser dans les réunions techniques agricoles - Former les jeunes et les exploitants en activité
▷ Mobiliser tous les acteurs		- Sensibiliser aux côtés et avec les autres acteurs (syndicats de rivière ...) - Partenariat / mise en réseau avec les lycées, les conseillers pour diffuser les bonnes pratiques

L'animation et la fédération des acteurs pour favoriser le passage à l'action

Au-delà de la sensibilisation ces travaux ont mis en exergue un besoin d'animation locale pour faciliter l'action collective et la mise en œuvre opérationnelle de la politique de l'eau.

Les pistes d'actions suivantes ont été proposées par les participants aux ateliers :

▷ Fédérer les acteurs au niveau local	Exemples d'actions proposés	- Fédérer les acteurs sans se substituer à leur mission, les accompagner dans leur connaissance du territoire - Faciliter les échanges, animer les syndicats de bassins versants, d'eau potable - Fédérer les acteurs qui promeuvent les pratiques agroécologiques - Mettre en réseau les structures de formation et les conseillers
▷ Animer localement les dispositifs des financeurs		- Animer les démarches financées par l'AEAG ou d'autres acteurs (paiement pour services environnementaux) - Recherche de financements pour le déploiement d'action (ex : problématique des seuils / continuités écologiques, portés par les syndicats de rivière)
▷ Organiser le portage local des actions		- Actions locales pour la mise en œuvre opérationnelle desSAGE
▷ Faire le lien avec les autres politiques		- Intégrer la prise en compte des enjeux eau dans d'autres outils (ex : documents d'urbanisme...)

L'apport de connaissances pour concevoir les bonnes réponses aux enjeux de l'eau

Selon les acteurs de l'eau, des lacunes dans la connaissance sont aujourd'hui un frein pour concevoir des réponses efficaces aux enjeux. Ces lacunes portent sur la connaissance d'une part du territoire Astarac, d'autre part des pratiques et solutions mises en œuvre sur d'autres territoires et qui seraient transposables en Astarac.

L'étude d'opportunité avait déjà souligné de façon plus globale le manque d'inventaires et d'études spécialisées relatives au patrimoine de l'Astarac. Ces travaux ont montré que ce constat s'étendait aussi au domaine de l'eau.

Les attentes sont fortes vis-à-vis du futur PNR pour combler ces lacunes en engageant des études et en partageant largement leurs résultats avec tous les acteurs concernés. Le PNR pourra nouer des partenariats plus forts avec les organismes de recherche pour apporter toutes les bases scientifiques nécessaires.

En s'appuyant sur ces bases scientifiques, il pourra créer les conditions d'un dialogue serein entre les différents usagers de l'eau.

" Que le PNR puisse être le garant d'une approche scientifique dans les thématiques de l'eau et du monde agricole pour sortir du débat d'opposition entre différents usagers."



PAROLE
D'ACTEUR

Les pistes d'actions suivantes ont été proposées par les participants aux ateliers :

▷ Acquérir de nouvelles connaissances sur le territoire	Exemples d'actions proposés	- Améliorer le suivi de la qualité de l'eau et des pollutions : réseau de suivi de qualité en complémentarité de celui de l'AEAG - Renforcer les connaissances sur les zones humides
▷ Engager des études pour mieux comprendre les phénomènes (crues, érosion, qualité de l'eau...)		- Mener des études concertées, multi partenariales - Contribuer à des programmes de recherche - Travailler avec des scientifiques extérieurs au territoire - Étudier le fonctionnement des milieux aquatiques et milieux accompagnateurs (ripisylve...) qui diffère des modèles théoriques - Avoir une meilleure connaissance des modes de transfert des molécules de phytos (lien SIAEP)
▷ Capitaliser et vulgariser la connaissance existante/produite		- Amener la connaissance auprès de tout un chacun - Informer sur la qualité de l'eau et son suivi - Vulgariser, communiquer, relayer les études menées, les résultats

L'expérimentation pour faire évoluer les pratiques

Plusieurs expérimentations en lien avec les enjeux de l'eau sont menées sur le territoire, essentiellement par le monde agricole. Ont par exemple été cités : la ferme expérimentale « la Mirandette » à Masseube, les fermes pilotes du programme AGR'EAU, les travaux menés par les groupes d'études de l'Agence de l'eau, ... Par ailleurs à titre individuel de nombreux agriculteurs expérimentent et adoptent de nouvelles pratiques liées en particulier à la conservation des sols (semi direct, couvert végétal).

Cependant, les acteurs regrettent le caractère réduit, « éparpillé », voire « individuel », de ces expérimentations dont les résultats sont insuffisamment connus et diffusés, ce qui réduit leur effet tâche d'huile sur le territoire et donc leur efficacité. Le futur PNR pourra porter une stratégie d'expérimentation plus construite au regard des enjeux de l'eau et organiser de façon systématique l'évaluation des résultats, leur partage et leur diffusion.

Au-delà des innovations techniques, le PNR a vocation à devenir un lieu d'innovation organisationnelle en expérimentant de nouveaux modes d'agir, basés sur une mobilisation collective à cette échelle territoriale.

Les pistes d'actions suivantes ont été proposées par les participants aux ateliers :

<p>▷ Partager les expériences, diffuser les bonnes pratiques pour monter en compétence</p>	<p>- Identifier ce qui se fait et le faire connaître</p> <p>- S'appuyer sur les pionniers</p> <p>- Diffusion d'information de pratiques externes au territoire</p> <p>- Organiser le partage d'expérience</p> <p>- Faire tâche d'huile autour des initiatives vertueuses</p> <p>- Faire monter en compétence les agriculteurs</p>
<p>▷ Apporter de l'ingénierie et des financements pour accompagner les expérimentations</p>	<p>- Levée de financements pour permettre aux porteurs de projet d'avancer</p> <p>- Ingénierie financière /psychologique / technique</p>
<p>▷ Mener des expérimentations sur les pratiques agricoles</p>	<p>- Laboratoire sur des systèmes d'irrigation moins consommateurs ou utilisés différemment ou avec d'autres cultures</p> <p>- Sites pilotes sur les exploitations agricoles avec des pratiques innovantes, les étudier, les mettre en avant</p> <p>- Expérimenter des pratiques autour de l'agriculture de conservation des sols</p> <p>- Gestion « qualitative » liée au drainage : aménagements complémentaires</p>
<p>▷ Rechercher les outils pour une implication collective territoriale</p>	<p>- Expérimenter sur l'implication collective sur un petit territoire</p> <p>- Trouver des méthodes communes aux différentes collectivités à l'échelle du PNR = bonne échelle pour innover dans l'action</p> <p>- Travailler sur les démarches RSE des entreprises complétées d'une pratique territoriale en lien avec la charte PNR</p>
<p>▷ Être ambitieux pour le territoire</p>	<p>- Redonner de la valeur au terroir : en faire un modèle</p>

EN CONCLUSION : UNE RÉELLE PLUS-VALUE

Ces travaux ont montré que malgré l'engagement des acteurs qui interviennent dans ce domaine, on peut faire le constat d'un déficit de gouvernance locale de l'eau, qui limite la capacité collective à apporter une réponse à la hauteur des enjeux, particulièrement importants dans ce territoire Astarac.

Sans complexifier l'organisation actuelle, le PNR permettra au contraire de mobiliser et valoriser tout le potentiel politique et technique existant pour organiser une action collective et transversale plus efficiente.

En apportant la connaissance nécessaire à l'objectivation du débat, et par une prise en compte équilibrée de tous les usages de l'eau, il facilitera la levée des freins que peuvent aujourd'hui rencontrer les acteurs de l'eau dans leur action, et l'adoption de solutions consensuelles.

Alors que la CLE du SAGE Neste et Rivières de Gascogne s'est réunie pour la première fois en février 2021 et que débute sa phase d'élaboration, il est prématuré de préciser la nature des actions qui seront portées ou accompagnées par le futur PNR sur les volets quantitatif ou qualitatif de l'eau. Le calendrier concomitant d'élaboration du SAGE NRG et d'écriture de la Charte du PNR Astarac est une opportunité pour décliner opérationnellement, de façon volontariste et ambitieuse l'objectif stratégique « Porter la responsabilité de tête de bassin » dans le projet de territoire.

PROGRAMME D' ACTIONS 2021 DE L' ASSOCIATION
POUR LA CRÉATION DU PARC NATUREL RÉGIONAL ASTARAC

Livret « Eau »

Novembre 2021



Photo : Ian Grandjean

Association pour la création
du Parc Naturel Régional

Astarac

Siège administratif : 1 Place Carnot - 32260 Seissan
Siège social : 4 Avenue Jean d'Antras - 32300 Mirande
Contact : 05.62.05.99.64 --- contact@projet-astarac.fr